

Identification		Numéro de dossier : 1142583003
Unité administrative responsable	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur d'emplois du Plateau Est	

## Contenu

### Contexte

À sa séance du 8 avril 2014, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a donné avis de motion et adopté le projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est afin, notamment, de permettre l'adoption ultérieure d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour la totalité ou une partie de ce secteur (voir la figure de la démarche de planification en pièces jointes). Ainsi, le projet de règlement a pour effet d'ajouter le secteur de planification détaillée de portée locale «secteur d'emplois du Plateau Est» au Plan d'urbanisme (voir la carte du secteur en pièces jointes) et d'y intégrer des orientations générales, des balises d'aménagement préliminaires et des moyens de mise en oeuvre pour ce secteur. Son entrée en vigueur est prévue pour le mois d'août 2014.

L'ensemble de la démarche de planification du secteur d'emplois du Plateau Est, incluant l'élaboration d'un PPU, a été présenté au comité Jacques-Viger de la Ville de Montréal et au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement en février 2014 et a fait l'objet d'avis favorables de leur part. Elle a aussi déjà fait l'objet de présentations et d'échanges avec la collectivité, notamment plus de 30 organismes membres de la CDC Action Solidarité Grand Plateau lors d'une rencontre tenue le 31 janvier 2014. Enfin, le 29 avril 2014, s'est tenue une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est, à l'occasion de laquelle la démarche de planification, y compris son volet «concertation», a été sommairement présentée (voir document de présentation en pièces jointes).

### Décision(s) antérieure(s)

CA14 25 0141 - 8 avril 2014: Donner avis de motion de l'adoption subséquente d'un règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est

(dossier 1142583001).

CA14 25 0142 - 8 avril 2014: Adopter le projet de *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est (dossier 1142583001).

CA14 25 0137 - 8 avril 2014: Donner avis de motion de l'adoption subséquente d'un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) relativement à la densité de construction dans une partie du secteur d'emplois du Plateau Est (dossier 1142583002).

CA14 25 0138 - 8 avril 2014: Adopter le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) relativement à la densité de construction dans une partie du secteur d'emplois du Plateau Est (01-277-66) (dossier 1142583002).

#### Description

Le présent dossier consiste à mandater l'OCPM pour accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans une démarche participative visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur d'emplois du Plateau Est. Notamment, le mandat donné à l'OCPM consistera à :

- définir la stratégie globale de participation en collaboration avec l'arrondissement (type d'activités, fréquence, participants, etc.);
- rencontrer les intervenants-clés, organiser, diffuser et tenir les activités de participation;
- faire rapport des activités tenues et formuler des recommandations à l'arrondissement.

Dans le cadre de cette démarche, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal préconise une approche intégrée misant sur :

- la tenue de différentes activités (ateliers, concours, etc.) pouvant rejoindre des publics divers, tant à l'échelle locale qu'au-delà du territoire du PPU;
- la mise à contribution et le développement de partenariats avec d'autres instances de la Ville ou externes à celle-ci (Bureau du design de Montréal, chaires universitaires, etc.);
- le recours aux plus récentes technologies et aux nouveaux médias.

#### Justification

La Direction du développement du territoire recommande de demander au comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur d'emplois du Plateau Est pour les motifs suivants :

- assurer l'acceptation populaire et l'adhésion des parties prenantes au PPU à élaborer;
- encourager la participation d'intervenants-clés et d'experts dans différents domaines;
- bénéficier de l'expertise de l'OCPM dans la réalisation de mandats similaires, de sa crédibilité et de sa réputation de neutralité;
- accéder à des plates-formes de communication connues, largement diffusées et en constante évolution;
- considérer l'échelle du territoire à l'étude, son positionnement au carrefour de quatre arrondissements au coeur de la Ville et les retombées pan-montréalaises escomptées;
- assurer la cohésion de l'ensemble de la démarche de participation et de consultation durant toute la durée du processus d'élaboration et d'adoption du PPU pouvant, ultimement, s'échelonner sur trois années (2014, 2015 et 2016).

#### Aspect(s) financier(s)

Les coûts relatifs à la démarche participative seront assumés par l'OCPM dans le cadre de son budget de fonctionnement.

#### Développement durable

Plusieurs des composantes à la base de la présente démarche de planification s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Elles se traduisent dans le libellé du projet d'énoncé de vision

pour le secteur d'emplois du Plateau Est, dans l'identification des orientations générales, des balises d'aménagement et des moyens de mise en oeuvre pour ce secteur de planification détaillée (compacité urbaine, densité, mixité de fonctions, transports multimodaux, verdissement, perméabilité, etc.).

Par ailleurs, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal table sur l'implication de la collectivité pour faire émerger des projets et prendre en charge les espaces et les infrastructures du secteur d'emplois du Plateau Est dans la perspective d'un quartier durable et solidaire. L'arrondissement vise aussi l'intégration des préoccupations sociales, économiques et environnementales du milieu dans le processus d'élaboration du PPU.

#### Impact(s) majeur(s)

N/A

#### Opération(s) de communication

Le détail des opérations de communication devra faire l'objet d'une stratégie concertée entre l'OCPM et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de rejoindre les différents publics visés tout au long de la démarche participative et plus particulièrement aux étapes-clés.

Déjà, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal diffuse des informations relativement à la démarche de planification du secteur d'emplois du Plateau Est sur son site Internet et via son Infolettre transmise aux abonnés.

#### Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Le présent mandat de l'OCPM pour la tenue des activités de la démarche participative devrait se dérouler en trois grandes étapes aux environs des périodes suivantes :

1. Printemps 2014 : élaboration de la stratégie globale de participation (design du processus);
2. Automne 2014 : identification des forces, des faiblesses et des opportunités, validation de la vision et définition des orientations de développement et d'aménagement;
3. Hiver/ printemps 2015 : planification des interventions et des mesures de soutien aux initiatives.

Ce premier mandat devrait être suivi d'un second à être octroyé à l'OCPM par le conseil municipal de la Ville de Montréal pour la tenue, à l'hiver 2016, de la consultation publique requise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* portant sur l'éventuel projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour y introduire le PPU du secteur d'emplois du Plateau Est.

#### Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, son endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## Validation

#### Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Manon BRULÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Office de consultation publique de Montréal , Direction (Louise ROY)

#### Autre intervenant et Sens de l'intervention

<b>Responsable du dossier</b> Stéphane MORIN Conseiller en planification Tél. : 514 872-4204 Télécop. : 514 868-4076	<b>Endossé par:</b> Jean-François MORIN Chef de division - urbanisme Tél. : 514 872-4443 Télécop. : 514 868-4076 Date d'endossement : 2014-04-01 09:28:40
--	--

<b>Approbation du Directeur de direction</b>  Tél. :  Approuvé le :	<b>Approbation du Directeur de service</b>  Tél. :  Approuvé le :
---	---

Numéro de dossier : 1142583003